

Non au subventionnement du pellet étranger

Alain Koller (UDC)

Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Le Canton du Jura n'est pas à la traîne dans ce domaine et encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Les conditions relatives aux contributions d'encouragement sont principalement pour le remplacement d'un chauffage fonctionnant au mazout ou au gaz naturel ou un chauffage électrique fixe à résistance.

Pourtant, nous demandons par cette motion d'échelonner la subvention cantonale sur les chauffages à pellets (subvention totale aux petits projets et diminution petit à petit aux plus grands projets). En effet, ces dernières années, plusieurs gros consommateurs (communes, halles de gym, écoles, hôtels), plutôt que d'installer un chauffage à copeaux ont opté pour un chauffage à pellets comme source d'énergie. Aujourd'hui, déjà plus de la moitié du bois des pellets utilisé en Suisse est issu de l'importation. Il faut savoir que la Suisse importe 350'000 tonnes de pellets venant de l'étranger et que notre plus grande entreprise du canton peut produire 7'200 tonnes par année, une goutte d'eau dans la mer.

Chaque nouvelle installation aggrave ce bilan et nous rend de plus en plus dépendant de matières premières étrangères, même les entreprises suisses travaillant essentiellement avec du bois suisse n'arrivent pas à combler ce marché. Les entreprises jurassiennes ne pourront, dans le futur, pas fournir de grande quantité de pellets aux gros consommateurs sans devoir importer la matière première. Nous soutenons à fond les entreprises jurassiennes dans ce domaine mais force est de constater que celles-ci ne sont pas en mesure de fournir assez de bois pour répondre à la demande croissante de bois énergie et que nous passons d'une dépendance aux produits pétroliers à une dépendance de bois étranger (UE, Russie, etc). Il est clair que, dans les faits, le canton subventionne des chauffages qui brûlent du bois étranger. Les pellets sont issus exclusivement de déchets de scierie, tandis que les copeaux proviennent des déchets de nos forêts, dont le canton dispose en quantité suffisante.

La subvention pour les chauffages à bois était très utile pour promouvoir l'utilisation du bois énergie qui avait besoin à l'époque d'un coup de pouce. Du fait que les prix du gaz et du pétrole ont pris l'ascenseur, le chauffage à base de bois est aujourd'hui devenu concurrentiel.

A noter encore que la matière première dans les pellets correspond à environ 10% du prix de vente des pellets et que tout le reste est du façonnage, du transport, de la transformation et de la marge commerciale, la part d'énergie grise est très haute contrairement au bois de feu et aux copeaux pour des centrales de chauffe.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de diminuer la subvention cantonale aux chauffages à pellets en l'échelonnant par palier de kWh de puissance, pour freiner l'importation de pellets étrangers et ainsi encourager l'achat de chauffages à bûches et à copeaux qui seront alimentés par du bois régional et suisse.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)

Intervention déposée officiellement le 16 décembre 2022